

Extrait du registre des délibérations

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DECOSET – SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2024 A 14 H 30.

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le lundi 18 mars à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE),

Etaient excusés : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :

MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : MERCREDI 13 MARS 2024

Secrétaire de séance : M. CHARPENTIER

D2024-07 – Création de postes et adoption du nouvel organigramme dans le cadre du projet d'établissement de Decoset

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, en 2023, Decoset a élaboré son schéma stratégique de long terme à horizon 2040 et son projet d'établissement pour la période 2023-2026. Ces documents d'orientation de moyen et long terme nécessitent des ajustements d'effectifs et un ajustement de l'organisation. Ce nouvel organigramme doit permettre d'adapter l'organisation aux enjeux futurs et de faciliter le pilotage des actions inscrites au sein de ces deux documents d'orientation mais également au sein des autres documents : plan éco exemplaire, SPASER, plan égalité femmes-hommes...

Le Comité social territorial compétent a émis un avis favorable sur le projet d'organigramme le 5 décembre 2023. La création de poste ne nécessite pas d'avis préalable mais une information sera faite au prochain CST.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **CREE** les emplois suivants :

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240318-D2024-07-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

- 1 poste de catégorie B, grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe ou technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour occuper les fonctions d'ordonnanceur au service Transfert,
 - 1 poste de catégorie A, grades d'ingénieur ou d'ingénieur principal, à temps complet, pour occuper le poste d'ingénieur(e) d'études au service Valorisation Organique,
 - 1 poste de catégorie B, grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe ou rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour occuper les fonctions de gestionnaire marchés, au service Marchés Publics.
 - 1 poste de catégorie A, grades d'ingénieur ou d'ingénieur principal, à temps complet, pour assurer les fonctions de chargé(e) de mission Pilotage, Qualité et Performance, rattaché au Directeur Général des Services,
 - 1 poste de catégorie A, grades d'attaché, d'attaché principal, d'attaché hors-classe ou grades d'ingénieur, d'ingénieur principal, ingénieur hors-classe, à temps complet, pour assurer les fonctions de directeur(trice) de la Transition et de l'Accompagnement au changement,
 - 1 poste de catégorie B, grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe ou rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour occuper les fonctions de chargé(e) de communication au service éponyme,
 - 1 poste de catégorie C, grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe, ou grades d'adjoint administratif, administratif principal de 2^{ème} classe ou administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour exercer les fonctions chargé(e) de relations usagers, à la cellule éponyme,
 - 1 poste de catégorie B, grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour assurer les fonctions d'animateur(trice), au service Prévention et Changement des comportements,
 - 1 poste de catégorie A, grade d'attaché principal, à temps complet, au service des affaires juridiques. Compte tenu des responsabilités du poste de cheffe de service et de l'évolution de la structure et des effectifs de Decoset, il convient de calibrer le poste au grade supérieur.
 - 1 poste de catégorie B, au grade de technicien ppal 2^{ème} classe, à temps complet, pour exercer les fonctions de cheffe du service Prévention et Changement des comportements,
- **RECRUTE** un agent contractuel à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir. Le cas échéant, par dérogation, de recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.
- **MODIFIE** le tableau des emplois
- **INSCRIT AU BUDGET** les crédits nécessaires
- **ADOpte** le nouvel organigramme du Syndicat mixte DECOSET tel que joint en annexe.

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture 031-253102636-20240318-D2024-07-DE Date de télétransmission : 25/03/2024 Date de réception préfecture : 25/03/2024

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
M. CHARPENTIER



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	1	1	2
Votants	1	1	2
Pouvoirs	1	0	2
Total de voix	4	1	5
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	4	1	5

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240318-D2024-07-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20240318-D2024-07-DE
Date de télétransmission : 25/03/2024
Date de réception préfecture : 25/03/2024